

ATTENTION : ces modifications sont données pour information.

Elles entreront en application le 1^{er} novembre 2019

Elles ne sont donc pas applicables pour cette saison 2018-2019

- Evolution des types de Triathlons BE/U14 et MI/U16 (voir tableau à suivre)

- Evolution du registre des épreuves (voir tableau à suivre):
 - * Ne figureront plus au registre estival:
 - Le 100 m BE/U14
 - Les 50 et 100 m MI/U16
 - Les 50 haies MF et 80 haies MG (coursus uniquement dans le cadre de l'Equip'Athlé)
 - Le 3000 m MIM/U16

 - * Apparaîtront au registre:
 - Les 80 et 120 m MI/U16
 - Le 2000 m MIM/U16

- Préconisation des distances de Cross-Country

- Préconisation des distances et participations aux épreuves Running
 - * Réglementation à envisager (CSR) avec sanctions éventuelles (perte de label, sanctions financières, annulation de tous les résultats,...)

- Le 1 000 m en salle: maintien du 1000 m en salle BE/U14 et MI/U16 uniquement dans le cadre de l'organisation des Epreuves Combinées. Aucune distance supérieure autorisée.

- Pas de reconnaissance de records de France en salle MI/U16 prévues à ce jour